

Denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation. Directive-cadre

1988/0169A(COD) - 04/02/2014 - Document de suivi

Conformément à la directive 1999/2/CE, la Commission a présenté un rapport sur les ingrédients alimentaires traités par ionisation pour l'année 2012. Le rapport réunit les informations transmises à la Commission par vingt-sept États membres.

Unités d'irradiation : selon les informations fournies par les États membres, les contrôles effectués par les autorités compétentes ont confirmé que les unités d'irradiation agréées observaient les prescriptions de la directive 1999/2/CE.

En 2012, **vingt-quatre unités d'irradiation agréées** conformément à la directive étaient en activité dans **treize États membres** (BE, BG, CZ, DE, EE, ES, FR, IT, HU, NL, PL, RO, UK). Aucune nouvelle unité d'irradiation n'a été agréée. Aucune unité d'irradiation agréée n'a été fermée. Cinq unités d'irradiation n'ont traité aucune denrée alimentaire par ionisation en 2012.

Quantités de denrées traitées : au total, **7.972 tonnes de produits** ont été traitées par ionisation dans l'Union européenne, dont 91% dans trois États membres principalement: en Belgique (64,7%), aux Pays-Bas (18,5%) et en France (7,7%). Trois catégories de produits ont constitué la majeure partie du volume irradié: les cuisses de grenouilles (36%), la volaille (35%) et les herbes aromatiques et les épices séchées (15%). La quantité totale de produits irradiés dans l'Union européenne a légèrement diminué par rapport à l'année 2011 (8.067,5 tonnes).

Contrôles au stade de la commercialisation du produit : vingt-sept États membres ont fourni des informations sur les contrôles effectués au stade de la commercialisation du produit. **Cinq États membres** n'ont pas effectué de contrôles analytiques lors des inspections et contrôles officiels en 2012 : Danemark, Estonie, Grèce, Chypre et Suède.

Échantillons testés : au total, **5.182 échantillons** ont été analysés par vingt-deux États membres, dont 66% par trois d'entre eux (Allemagne: 52,4%, Pays-Bas: 7,2% et Royaume-Uni: 6,2%). 4 979 échantillons (96,1%) étaient conformes aux dispositions de la directive, 123 échantillons (2,4%) étaient non conformes et 80 échantillons (1,5%) ont donné des résultats non probants.

Les deux principaux motifs de non-conformité des échantillons testés ont été un **étiquetage incorrect et un traitement par ionisation interdit**. La non-conformité a été également due à une irradiation dans des unités non agréées par l'Union européenne. Les motifs de non-conformité sont indiqués dans chaque tableau présentant les essais effectués dans chaque État membre.